

Compte rendu du Conseil Municipal **du vendredi 20 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Dominique SCHAFFHAUSER - Ludovic CAMPITELLI - Marianne GEBEL (à partir du point 8) - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER - Pascale CAZAURAN - Claude KLINGER-ZIND - Guy DAESSLE - Didier SCHERRER - Dominique CHERY - Dominique BERGMANN - MULLER

Pouvoirs :

Geneviève SCHOFF a donné pouvoir à Dominique SCHAFFHAUSER
Patrice DUSSEL a donné pouvoir à Daniel LEROY
Carine NÄGL a donné pouvoir à Marie-Jeanne BASSO
Marianne GEBEL a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY (jusqu'au point 7)
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Valérie HAIDAR

Date de convocation : vendredi 14 décembre 2019

Présents : 24 présents jusqu'au point 7 - 25 présents des points 8 à 17

Pouvoirs : 5 pouvoirs jusqu'au point 7 - 4 pouvoirs des points 8 à 17

Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 20 décembre 2019.

2. installation d'une nouvelle conseillère municipale

Madame Maria FURLANO est décédée.

Il convient, conformément à l'article L.270 du Code électoral, de procéder à son remplacement en désignant le candidat venant immédiatement après sur la liste des élus du groupe « Cap sur l'Avenir ».

Madame Marie-Christine PAPIER et Monsieur Jean-Pierre CHOULET ayant refusé, Madame Dominique BERGMANN – MULLER née le 5 septembre 1952 à Colmar demeurant 22 rue de Logelbach à Wintzenheim est ainsi installée dans la fonction de conseillère municipale.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2019

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 5 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019.

4. Adoption du Budget Primitif 2020 de la ville de Wintzenheim

Le budget primitif 2020 a été élaboré selon les orientations budgétaires adoptées lors du conseil municipal du 29 novembre 2019 :

- Les dépenses des charges générales y compris celles relatives au personnel sont contenues,
- La fiscalité est maintenue aux mêmes taux,
- Les dépenses d'investissement engagées ne seront que la finalisation des projets en cours ou des projets annuels d'entretien : il n'y aura pas de nouveaux projets pluriannuels,
- Il n'y aura pas de nouveaux emprunts.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 sont estimées à 5 208 000 €, ce qui représente une diminution d'environ 381 300 € (soit -6.82%) par rapport au budget primitif 2019. Toutefois, le principe du report du même montant des dépenses par chapitre entre 2019 et 2020 est respecté, hormis :

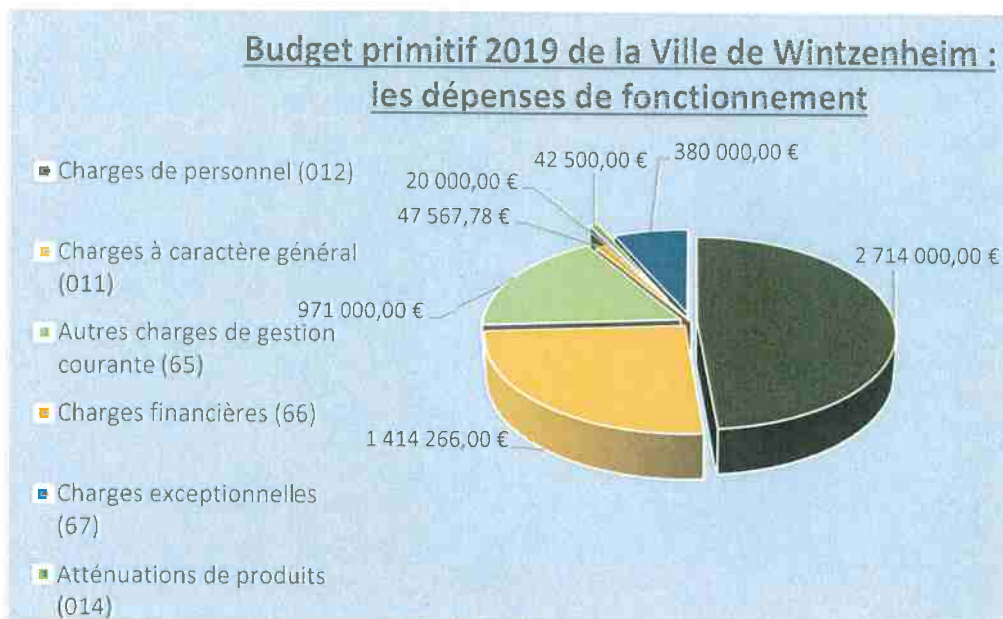
- pour les dépenses imprévues dont le montant baisse de 380 000 € en 2019 à 150 000 € en 2020,
- pour les dépenses du personnel estimées à 2 578 000 € en 2020 soit avec une diminution de 5%.

Les charges à caractère général

Les prévisions des charges à caractère général sont stables et restent d'un montant de 1 414 000 €. Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes les actions et les manifestations. Les principaux postes de dépenses des charges générales sont :

- Les dépenses énergétiques (gaz/électricité/eau) : 280 000 €,
- la voirie : 203 000 €,
- l'entretien et les réparations des bâtiments : 129 000 €,
- les contrats de maintenance : 91 000 €,
- les honoraires : 43 000 €.

Ces dépenses s'inscrivent dans un contexte d'inflation qui devrait être proche de 1,4% en 2020 ce qui aura un impact sur le budget, puisqu'il faudra baisser les dépenses réelles pour neutraliser l'inflation.



Dépenses réelles de fonctionnement inscrites dans les budgets primitifs en 2019 et 2020

Dépenses réelles de Fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Evolution	Evolution %
Charges à caractère général (011)	1 414 266,00 €	1 414 000,00 €	-266,00 €	-0,02%
Charges de personnel (012)	2 714 000,00 €	2 578 000,00 €	-136 000,00 €	-5,01%
Autres charges de gestion courante (65)	971 000,00 €	971 000,00 €	0,00 €	0,00%
Charges financières (66)	47 567,78 €	47 500,00 €	-67,78 €	-0,14%
Charges exceptionnelles (67)	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
Atténuations de produits (014)	42 500,00 €	27 500,00 €	-15 000,00 €	-35,29%
Dépenses imprévues (022)	380 000,00 €	150 000,00 €	-230 000,00 €	-60,53%
TOTAL DEPENSES	5 589 333,78 €	5 208 000,00 €	-381 333,78 €	-6,82%

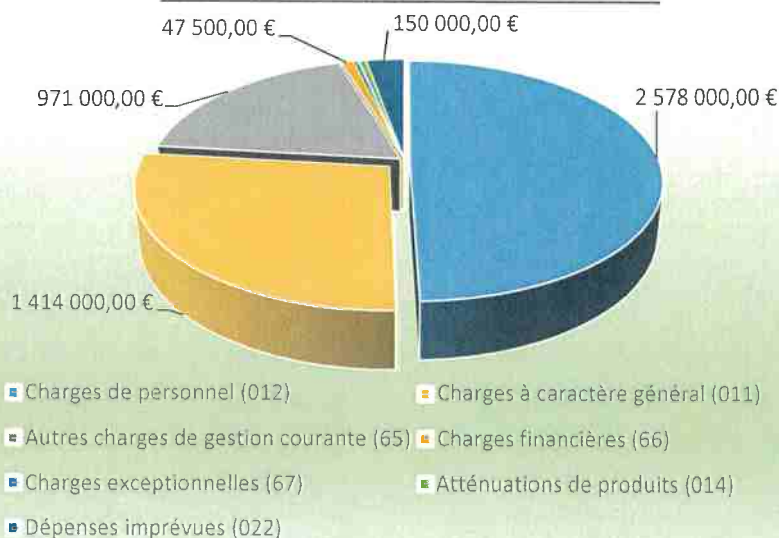
Les dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent le premier poste des dépenses de fonctionnement estimées à 2.578.000€. Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les crédits ouverts diminuent de 136 000 € (- 5 %) par rapport à 2019 afin d'être plus proche des dépenses réelles constatées en 2019.

Après une augmentation entre 2015 et 2017, le budget prévu a été fixé à 2 714 000€ afin de pouvoir impacter les augmentations issues des diverses réformes de la fonction publique et si la courbe de progression perdurait malgré les modifications des orientations générales des ressources humaines.

Or la politique salariale et les restructurations ont permis de réaliser les économies attendues et on ne peut que constater la baisse des dépenses entre 2017 et 2019, retrouvant ainsi le niveau des dépenses de 2015.

Budget Primitif 2020 de la Ville de Wintzenheim : les dépenses de fonctionnement



Le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2020 comprend les modifications suivantes :

- la suppression de deux postes d'attaché territorial suite au départ en retraite d'un agent et à la demande de mise en disponibilité d'un autre agent,
- la création d'un poste d'adjoint technique pour permettre le remplacement du poste de menuisier suite à la demande de mise en disponibilité d'un agent technique principal 2^{ème} classe dont le poste sera supprimé,
- la création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet pour assurer le travail d'entretien des écoles suite à la réduction du temps de travail de deux ATSEM qui ne souhaitent plus prendre en charge le ménage,
- la suppression d'un poste de chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe suite à la création du poste de chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe,
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en vue du remplacement d'un agent partant à la retraite.

Charges financières

Les charges financières sont liées à l'emprunt de 4.000.000€ réalisé pour le pôle sportif et s'établissent à :

- 43 500 € pour les intérêts de la dette,
- 4 000 € pour les frais de recouvrement et divers.

Atténuations des produits

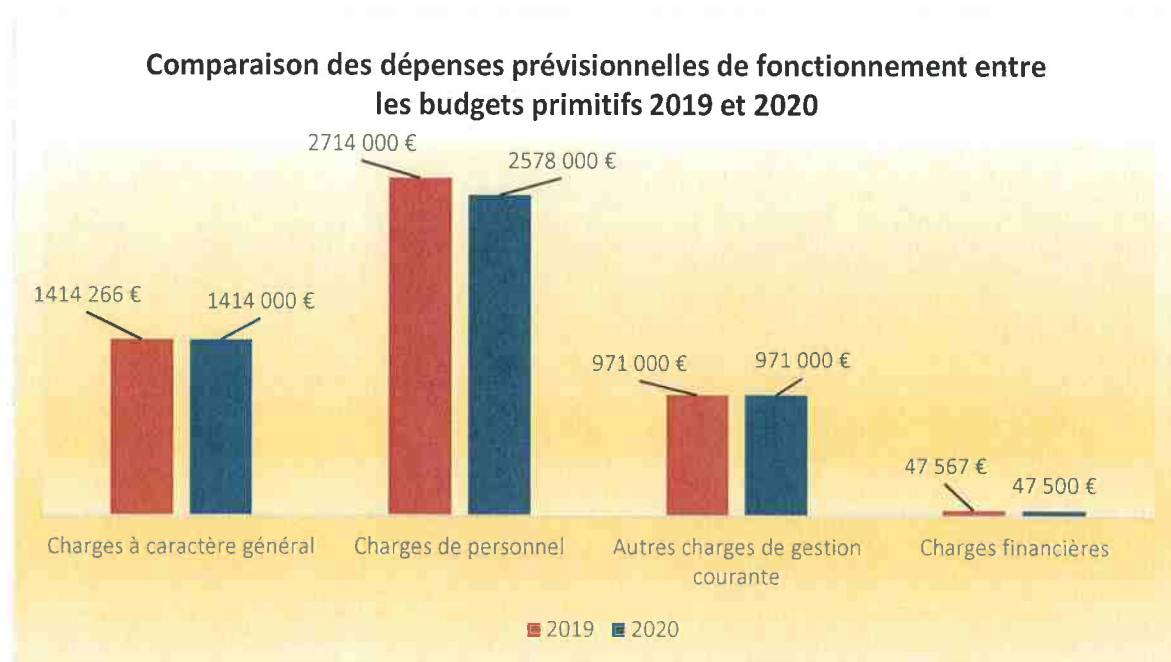
La somme de 27 500 € correspond à une évaluation de la contribution de la ville au Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) pour 15 000 € et 12 500 € en prévision de dégrèvements de la taxe d'habitations sur les logements vacants.

Autres charges de gestion courantes

Un budget de 971 000 € est prévu pour ce chapitre, à savoir le même montant que celui fixé en 2019 et la répartition des différents postes de dépenses reste identique hormis les subventions :

- Les contributions aux organismes de regroupement sont estimées à 280 000 €,
- Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 495 000 €. Elles étaient de 525 000 € en 2019. Toutefois, cette baisse traduit la diminution de l'enveloppe non attribuée qui était de 53 670 € en 2019 pour des attributions de subventions exceptionnelles.

- La subvention de fonctionnement au CCAS est de 40 000 € et non de 10 000 € comme en 2019, ce dernier montant ayant été exceptionnel. Il revient à son montant précédent.
- Comme le prévoit les différentes délégations de services publics, la subvention à Enfance pour Tous (gestion de la crèche Pom' de Renette) est de 188 990 € et de 202 579 € aux PEP Alsace (gestion du service périscolaire et du centre de loisirs),



Les charges exceptionnelles sont prévues à hauteur de 20 000 €, tout comme en 2019.

Les dépenses imprévues baissent de 60% : 380 000 € en 2019 et 150 000 € en 2020.

Le financement de la section d'Investissement repose sur un autofinancement brut qui se décompose en :

- Amortissements techniques obligatoires des biens renouvelables 375 000 €,
- Virement complémentaire à la section d'investissement pour 807 675 €.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 315 675 €. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2020 se décomposent comme suit :

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Evolution	Evolution %
Impôts et taxes (73)	5 210 000,00 €	5 100 000,00 €	-110 000,00 €	-2,11%
Dotations et participations (74)	898 392,00 €	850 000,00 €	-48 392,00 €	-5,39%
Produits des services et du domaine (70)	146 000,00 €	101 000,00 €	-45 000,00 €	-30,82%
Revenus des immeubles (75)	208 200,00 €	238 000,00 €	29 800,00 €	14,31%
Produits exceptionnels (77)	19 833,00 €	16 575,00 €	-3 258,00 €	-16,43%
Remboursements sur charges (013)	15 000,00 €	10 000,00 €	-5 000,00 €	-33,33%
Produits financiers (76)	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES	6 497 525,00 €	6 315 675,00 €	-181 850,00 €	-2,80%

Le produit fiscal

Les impôts directs locaux constituent les principales recettes de fonctionnement. Ils se répartissent comme suit :

	BP 2020	Part dans le budget
Taxe d'habitation	1 557 235 €	46.32%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 671 623 €	49.73%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	117 581 €	3.50%
Taxe habitation sur les logements vacants	15 220 €	0.45%

En 2020 le vote des taux ne concernera que la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BASE TFB	8 906 607 €	9 016 810 €	9 220 973 €	9 433 764 €	9 651 674 €	9 815 752 €
TAUX TFB	15,89%	16,37%	16,86%	17,03%	17,03%	17,03%
PRODUIT TFB	1 415 260 €	1 476 052 €	1 554 656 €	1 606 570 €	1 643 680 €	1 671 623 €
BASE TFNB	213 671 €	221 380 €	216 657 €	214 365 €	222 038 €	225 813 €
TAUX TFNB	49,08%	50,55%	52,07%	52,07%	52,07%	52,07%
PRODUIT TFNB	104 870 €	111 908 €	112 813 €	111 620 €	115 615 €	117 581 €
TOTAL DES TAXES DIRECTES	1 520 130 €	1 587 959 €	1 667 936 €	1 718 348 €	1 753 637 €	1 789 203 €

Pour mémoire le produit de la taxe d'habitation sera figé en 2020 à celui de 2019, mais le produit supplémentaire issu de la hausse des taux entre 2018 et 2019 (par rapport à 2017) sera déduit.

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Produit est figé
BASE TH	10 353 383 €	10 294 672 €	10 460 600 €	10 789 804 €	11 139 019 €	
TAUX TH	13,05%	13,44%	13,84%	13,98%	13,98%	
PRODUIT TH	1 351 116 €	1 383 604 €	1 447 747 €	1 508 415 €	1 557 235 €	1 557 235 €
En 2020, diminution des recettes pour compensation du produit supplémentaire de TH issu de la hausse des taux entre 2017 et 2020				-15 106 €	-15 594 €	A déduire 30 700 €

Pour la Taxe d'habitation sur les logements vacants, le taux 2020 est gelé :

Libellé	2017	2018	2019	2020
BASE THLV	147 877 €	147 530 €	107 053 €	108 872 €
TAUX THLV	13,84%	13,98%	13,98%	13,98%
PRODUIT THLV	20 466 €	20 625 €	14 966 €	15 220 €

En recettes, la Ville devrait percevoir environ 3 330 958 € inscrits au budget primitif 2020.

Les dotations reçues de Colmar Agglomération

Elles sont constituées de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire :

- L'attribution de compensation serait de 1 184 240 €,
- La dotation de solidarité communautaire devrait s'élever à 160 000 €.

Ces dotations sont identiques à celles de 2019.

Les participations et subventions

Comme évoqué lors du débat orientation budgétaire 2020, les principaux mouvements relatifs à la péréquation verticale (transferts Etat-Collectivités) devraient, en 2020, se matérialiser de la manière suivante pour la collectivité :

- la dotation forfaitaire devrait diminuer de l'ordre de 20 000 € dans le cadre de l'écrêtement qui sera réalisé à l'échelon national pour le financement de l'évolution des dotations de péréquation,
- la dotation de solidarité rurale devrait augmenter (de l'ordre de 500 €) selon l'évolution annoncée au niveau national.

Les recettes attendues liées à ces deux dotations sont estimées à 485 000 € contre 525 000 € en 2019.

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux escomptés sont inscrites pour un montant de 122 000 €, soit une stabilisation par rapport au prévisionnel 2019.

Le FCTVA prévu en section de fonctionnement serait de l'ordre de 15 000 € suite à l'intégration de travaux de fonctionnement dans le périmètre de cette compensation.

Les taxes parafiscales

Les droits de mutation baissent en 2019, suite au ralentissement du marché immobilier sur la commune, le produit est évalué pour 2020 à 204 000 €, d'où la baisse du poste Impôts et Taxes d'environ 100 000 €.

Les autres taxes varient également en fonction des produits constatés en 2019 : augmentation du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+4500€), diminution du produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (-5 000 €).

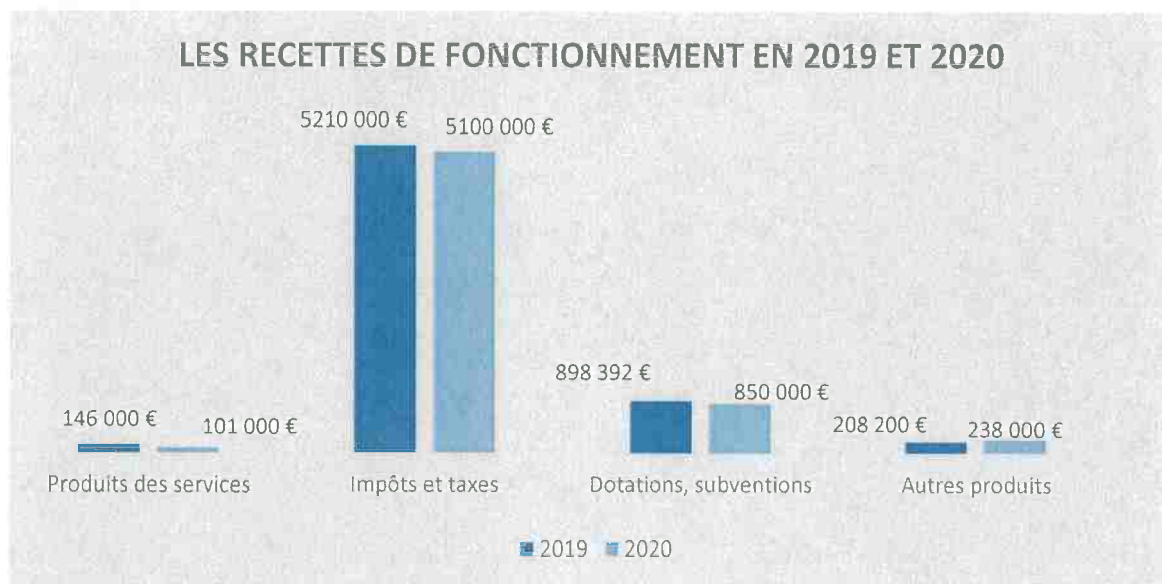
Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

Les produits des services sont estimés à 101 000 € pour 2020 enregistrant une baisse de 45 000 €, celle-ci étant due essentiellement à la vente de bois dont le prévisionnel est en baisse par rapport à 2019 de 53 000 €.

Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 238 000 €, en augmentation de 30 000 € par rapport à 2019, cela grâce à la nouvelle recette des loyers du pôle médical de Logelbach et en prenant en compte aussi en moins le loyer de la location du terrain pour la déchetterie de Logelbach.

Les produits financiers

Il s'agit des intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement sont estimées à environ 2,3 millions d'euros avec principalement :

- **En voirie** **1 360 000 €**
 - Projets voiries - chemins ruraux – création parking en centre-ville 180 000 €
 - 2^{ème} tranche rue Joffre 800 000 €
 - Aménagement Square Herzog 350 000 €
 - Démolition maison 7, rue Clemenceau 30 000 €
- **Bâtiments** **180 000 €**
 - Travaux de rénovation et d'entretien dans les différents bâtiments Communaux (dont la salle Ungerer) 100 000 €
 - Travaux dans les écoles 80 000 €
- **Acquisitions foncières (réserves)** **400 000 €**
- **Sécurité** **190 000 €**
 - Installation vidéosurveillance Wintzenheim centre 150 000 €
 - Matériel incendie 40 000 €
- **Aménagements-Etudes-Mobilier-Informatique-Divers** **155 000 €**
 - Travaux d'aménagement des cimetières 35 000 €
 - Etudes diverses (Géo-référencement des réseaux, référentiel topographique avec Colmar Agglomération) 120 000 €

Dépenses réelles d'investissement	BP 2019	BP 2020	Evolution	Evolution %
Dotations (10)	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00%
Remboursement emprunts (16)	267 710,33 €	281 000,00 €	13 289,67 €	4,96%
Immobilisations incorporelles (20)	348 500,00 €	120 000,00 €	-228 500,00 €	-65,57%
Subventions d'Equipement (204)	74 000,00 €	3 300,00 €	-70 700,00 €	-95,54%
Immobilisations corporelles (21)	2 661 000,00 €	875 000,00 €	-1 786 000,00 €	-67,12%
Travaux en cours (23)	3 030 000,00 €	1 330 000,00 €	-1 700 000,00 €	-56,11%
Autres immobilisations (27)	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Opérations comptes de tiers (45)	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00%
Dépenses imprévues (020)	350 000,00 €	190 000,00 €	-160 000,00 €	-45,71%
Restes à réaliser	3 747 130,38 €	0,00 €	-3 747 130,38 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES	10 509 340,71 €	2 225 300,00 €	-7 674 040,71 €	-73,02%

La gestion de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en 2020 comprend :

- l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel : 266 666,64 €
- l'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin : 10 800,00 €

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours des emprunts se décompose comme suit :

- Crédit Mutuel : 3 711 111,14 €
- CAF du Haut-Rhin : 108 000,00 €

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2020.

Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 190 000 € pour les dépenses imprévues
- 1 000 € pour des cautions,
- 5 000 € pour le compte de tiers au titre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec la SCI Centrale de Logelbach.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
		Produit des impôts et des taxes (73)	5 100 000,00 €
Charges de personnel (012)	2 578 000,00 €	DONT	
		Fiscalité directe (TH, THLV, TFPB et TFPNB)	3 330 958,00 €
Dépenses liées à l'activité des services (011)	1 414 000,00 €	Fiscalité reversée	1 344 240,00 €
		Fiscalité indirecte	424 802,00 €
Autres charges (65)	971 000,00 €		
DONT		Dotations et participations (74)	850 000,00 €
subventions versées	535 000,00 €	DONT	
		Dotation forfaitaire	380 000,00 €
Charges financières (66)	47 500,00 €	Dotation de solidarité rurale	105 000,00 €
Atténuations de produits (014)	27 500,00 €	Revenus des immeubles et divers (75)	238 000,00 €
		Produits des services et du domaine (70)	101 000,00 €
Dépenses exceptionnelles (67)	20 000,00 €	Produits exceptionnels (77)	16 575,00 €
		Remboursements sur charges (013)	10 000,00 €
Dépenses imprévues (022)	150 000,00 €	Produits financiers (76)	100,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 208 000,00 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 315 675,00 €
Transfert entre sections (042)	375 000,00 €	Transfert entre sections (042)	75 000,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	807 675,00 €		
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 182 675,00 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	75 000,00 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	6 390 675,00 €	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	6 390 675,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Constructions, aménagements et matériels (21 et 23)	2 205 000,00 €	Dotations (10)	1 023 000,00 €
		DONT FCTVA	740 000,00 €
Etudes (20))	120 000,00 €		
		Subventions d'investissement (13)	198 625,00 €
Subvetniions d'équipement (2041)	3 300,00 €		
		Produits des cessions (024)	500 000,00 €
Remboursement des emprunts (16)	281 000,00 €	DONT	
		Terrains	450 000,00 €
Autres immobilisations financières (27)	1 000,00 €	Divers matériels	50 000,00 €
Opérations pour comptes de tiers (45)	5 000,00 €	Opérations pour comptes de tiers (45)	5 000,00 €
Dotations, Taxe d'aménagement (10)	30 000,00 €	Dépôts et cautionnements reçus (16)	1 000,00 €
Dépenses imprévues (020)	190 000,00 €		
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 835 300,00 €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 727 625,00 €
Transfert entre sections (040)	75 000,00 €	Transfert entre sections (040)	375 000,00 €
Transfert entre sections (041)	300 500,00 €	Transfert entre sections (041)	300 500,00 €
		Virement de la section de fonctionnement (021)	807 675,00 €
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	375 500,00 €	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 483 175,00 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	3 210 800,00 €	RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	3 210 800,00 €

B. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 1.727M€ avec principalement :

- Le produit prévisionnel des cessions représentant 500 000 € :
 - 450 000 € de cessions pour les terrains notamment dans la zone d'activités Europe,
 - 50 000 € de cessions diverses avec principalement la vente du camion des pompiers.
- Le produit des subventions à hauteur de 198 625 € : il s'agit du Fonds de concours de Colmar Agglomération au titre du pôle médical de Logelbach.
- Le Fonds de compensation de la TVA de 740 000 €,
- La Taxe d'Aménagement estimée à 283 000 €.

Recettes réelles d'Investissement	BP 2019	BP 2020	Evolution	Evolution %
Produits des cessions (024)	100 000,00 €	500 000,00 €	400 000,00 €	400,00%
Dotations (10)	2 872 861,68 €	1 023 000,00 €	-1 849 861,68 €	-64,39%
DONT Excédents de fonctionnement capitalisés	1 747 861,68 €	0,00 €	-1 747 861,68 €	-100,00%
Subvention (13)	0,00 €	198 625,00 €	198 625,00 €	100,00%
Emprunts (16)	108 000,00 €	0,00 €	-108 000,00 €	-100,00%
Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Opérations pour comptes de tiers (45)	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00%
Restes à réaliser	1 031 997,05 €	0,00 €	-1 031 997,05 €	-100,00%
TOTAL RECETTES	4 113 858,73 €	1 727 625,00 €	-2 386 233,73 €	-58,00%

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 18 décembre 2019,

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre :

- ADOPTE par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2020 de la ville tel que proposé,
- ADOPTE le tableau des effectifs annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Extrait du budget principal 2020 de la commune de Wintzenheim et du tableau des effectifs

5. Adoption des taux d'imposition 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Seuls seront votés les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est proposé de conserver les mêmes taux d'imposition en 2020 qu'en 2019.

	2019	2020
taxe foncière sur les propriétés bâties	17,03%	17,03%
taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,07%	52,07%

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2019,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention :

- ADOPTE les taux suivants pour 2020 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.03 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties: 52.07 %
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Adoption du Budget Primitif 2020 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Pour mémoire, l'évolution du nombre des abonnés depuis 2009 jusqu'en 2019 marque une lente diminution constante.

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre des abonnés	898	873	846	812	806	786	752	694	647	639	618

La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. et sera sans changement en 2020.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 55 000 € avec principalement :

- les charges à caractère général à 29 200 €,
- les autres charges de gestion courante à 1 500 €,
- les charges exceptionnelles à 1 500 €,
- les charges financières à 100 €,
- les dotations aux amortissements à 1 000 €.

Les recettes de fonctionnement seraient de l'ordre de 55 000 € composées des redevances des abonnés.

Il est nécessaire de prévoir les dépenses d'investissement suivantes :

- 12 000 € pour le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau,
- 30 000 € pour la mise en œuvre de nouveaux amplificateurs.

Il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :	55 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	55 000.00 €
Dépenses d'investissement :	22 700.00 €
Recettes d'investissement :	22 700.00 €

Annexe 2 : Extrait du budget primitif 2020 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2019,

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- ADOPTE par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2020 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision,
- APPROUVE la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Adoption du budget Forêt 2020

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2020 présente 29 044 € en dépenses et 52 460 € en recettes. Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, au débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 739m³ de bois non façonnés et 1034m³ de coupes en vente sur pied.

En 2019, l'excédent d'exploitation évalué à 23 416 € couvre les travaux d'investissement envisagés pour un total de 16 640€ HT.

Dépenses		Recettes	
Régie (Bûcherons travaillant au syndicat mixte)	13 850 €	Recettes brutes	32 660 €
Bûcherons travaillant pour des entreprises	3 300 €	Coupe vente sur pied	19 800 €
Débardage	8 220 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF	2 223 €		
Autres dépenses (convention de gestion, suivi social, formation...)	1 451 €		
Total	29 044 €		52 460 €

Programme de travaux :

Descriptif des actions	Montant estimé en € HT
Travaux de maintenance et parcellaires	2 970 €
Travaux de plantation sapins de Noël	360 €
Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semi-artificiel...)	640 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	520 €
Travaux d'infrastructures (entretien des renvois d'eau sur 21 km)	10 050 €
Travaux d'accueil du public (Sentier botanique)	2 100 €
Total	16 640 €

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- ADOPTE le budget d'exploitation 2020 dont les prévisions de coupes entre bois façonnés et bois sur pied telles que précisées,
- DONNE son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- ADOPTE le programme des travaux proposé pour 2020,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Approbation des subventions versées aux associations paramunicipales, départementales et nationales et aux associations assurant des Délégations de Service Public

Rapporteur : Daniel LEROY

Les subventions aux associations locales attribuées sur critères seront étudiées en 2020 dans la mesure où les dossiers demandés sont encore en cours de constitution par les associations, celles-ci devant les transmettre avant le 06 janvier 2020 en mairie afin que les commissions communales puissent analyser les demandes.

En revanche, les associations ne faisant pas l'objet d'une attribution sur critères peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement inscrite dans le budget primitif.

Associations paramunicipales, départementales et nationales

Associations	Subventions 2019	Subventions 2020
CMJ	1520 €	1520 €
Donneurs de sang	450 €	450 €
Ecole de musique	25 000 €	30 000 €
Harmonie municipale	8000 €	8000 €
Scouts et Guides	520 €	520 €
UNC	900 €	900 €
Association de Prévention Routière	200 €	200 €
CCAS	10 000 €	40 000 €
Total	46590 €	81 590 €

Associations assurant des Délégations de Service Public

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs, les activités périscolaires et le multi-accueil, des subventions ont déjà été déterminées dans le cadre contractuel des DSP :

Associations	Subventions de fonctionnement 2020
PEP Alsace Activités périscolaires (La Récréation)	202 579 €
Enfance pour Tous / People and Baby Multi-accueil	188 990 €

Associations	Subventions d'équipement 2020
PEP Alsace Activités périscolaires (La Récréation)	3.300 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les subventions en 2020 aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus,
- DECIDE de voter le crédit correspondant au budget de l'exercice,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) la Forge

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Après le succès de la première édition en juin 2016, sous les couleurs des ITEP La Forge (Wintzenheim) et Le Willerhof (Hilsenheim), l'Alsace organise le 2^{ème} Tournoi National de Foot-ITEP.

Cette manifestation est dédiée aux jeunes entre 9 et 16 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. L'intérêt est de permettre à chaque participant de porter et défendre les couleurs de son établissement et aussi certaines valeurs telles que la loyauté, le respect, la fraternité et la solidarité, tout cela dans un contexte de fête et de partage.

Ainsi, les 3, 4 et 5 juin 2020, cet événement rassemblera à Erstein près de 250 enfants accueillis en ITEP et venus de toute la France.

L'ITEP de La Forge sollicite une subvention communale pour l'aide au financement de cette rencontre sportive, comme cela a déjà été le cas en 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) La Forge,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Adoption de la convention pour la réalisation d'un référentiel topographique avec Colmar Agglomération

Rapporteur : Denis ARNDT

Chaque année en France lors de travaux, plusieurs milliers de réseaux sont endommagés générant des interruptions de services, portant atteintes à l'environnement, aux biens mais aussi aux personnes. Les accidents mortels de Bondy, Noisy-le-Sec en 2007 et Lyon en 2008 ont conduit le législateur à réformer les textes sur la cartographie des réseaux.

Ainsi, la réforme "déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux" (DT-DICT) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Dans cette optique, l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatique de transport ou de distribution impose pour les réseaux sensibles à la sécurité (électricité, gaz, éclairage public, réseau de chaleur, etc.) de disposer des plans des réseaux géoréférencés fondés sur le meilleur fond de plan disponible auprès de l'autorité locale compétente.

L'absence d'un fond de plan commun à l'ensemble des parties prenantes sur lequel les réseaux sont reportés, qu'ils soient sensibles ou non, est préjudiciable à la compréhension de l'occupation du sous-sol.

Colmar Agglomération exerce la compétence SIG et dispose d'une expertise technique dans la réalisation de relevés et de plans topographiques. Elle se positionne comme autorité publique compétente sur son territoire et souhaite créer un référentiel topographique conforme au standard dit « Plan de Corps de Rue Simplifiés » (PCRS) édictés par la Commission Nationale de l'Information Géographique (CNIG).

Colmar Agglomération propose de mutualiser la production et la mise à jour d'un tel référentiel entre acteurs publics et privés qui partagent la nécessité d'un fond de plan et les mêmes objectifs de précision sur la gestion de leurs données. Ainsi, différents exploitants de réseaux ainsi que les communes ont manifesté leur intérêt pour entrer dans la démarche de mutualisation proposée.

Il est proposé que la commune de Wintzenheim intègre cette démarche et valide son adhésion à ce projet. Elle apportera une contribution financière de 32% du projet, soit 37 120 € tout comme Colmar Agglomération ; le solde étant réparti entre les exploitants de réseaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que Colmar Agglomération se positionne en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente pour la réalisation du référentiel topographique et la coordination de sa mise à jour,
- APPROUVE la participation financière de la commune de Wintzenheim au taux fixe de 32% du projet soit une participation de 37 120 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention de financement ci-annexé avec Colmar Agglomération ainsi que tout document nécessaire à la présente délibération.

Annexe 3 : Projet de convention pour la réalisation d'un référentiel topographique avec Colmar Agglomération

11. Adoption du Contrat Enfance - Jeunesse 2019-2022 « 4^{ème} génération » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le contrat a pour objet :

- De déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- De fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Cela permet le versement de la Prestation de Service du Contrat Enfance et Jeunesse (P.S.C.E.J.) ou de la PSO (Prestation de Service Ordinaire).

Sont éligibles à la P.S.C.E.J. les nouveaux développements ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Les actions antérieures déclarées non éligibles lors des renouvellements des contrats sont soumis à une dégressivité. Toutefois, le nouveau contrat ne contient plus ce type de financement.

Les Contrats Enfance Jeunesse précédent ont été conclu autour de 3 axes :

- Le multi-accueil Pom' de Renette,
- L'accueil périscolaire et le centre de loisirs « La Récréation »,
- L'accueil de loisirs « Espace Arthuss ».

Le multi-accueil « Pom' de Renette » a été organisé dans le cadre d'une délégation de service public qui est entrée en vigueur en 2013 et a été renouvelé en 2018 avec un nouveau délégataire, People and Baby – Enfance pour Tous.

Ce multi-accueil est implanté à côté du groupe scolaire de Logelbach.

Ce service a 43 places et a vocation à accueillir les enfants de 0 à 4 ans dans la journée en accueil régulier et occasionnel. Le taux d'occupation en heures réelles est de 78,3% en 2018 et l'objectif de 2019 est d'atteindre 84% de taux d'occupation.

Le service est assuré 228 jours par an de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Cette structure emploie 14,04 équivalents temps plein composé d'une directrice, d'une directrice adjointe, d'une éducatrice de jeunes enfants, de 5 auxiliaires de puériculture, de 6 agents de puériculture, de 2 agents de service. 3 vacataires sont également employés : un psychologue, un médecin et un musicien.

Concernant **l'accueil périscolaire et le centre de loisirs « La Récréation »**, ce service fait l'objet d'une délégation de service public actuellement gérée par les PEP Alsace pour une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2020.

La capacité d'accueil est de 60 enfants à Wintzenheim et de 90 enfants à Logelbach.

10 agents sont présents sur la structure de Logelbach et 15 agents sur la structure de Wintzenheim.

Les structures sont implantées à proximité des groupes scolaires. Les accueils se font de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h30 les lundi-mardi-jeudi et vendredi. Les horaires ont été arrêtés de 7h30 à 18h30 pour les mercredis. Un accueil est également organisé pendant les vacances scolaires.

En 2018 :

- 20 343 heures ont été réalisées sur le périscolaire de Logelbach,
- 32 307 heures ont été réalisées sur le périscolaire de Wintzenheim,
- 5822 heures ont été réalisées le mercredi et 3968 heures pendant les vacances scolaires.

Sur le temps périscolaire, le taux d'encadrement est de 1 pour 10 pour les – de 6 ans et 1 pour 14 pour les + de 6 ans. Pour les vacances, le taux est ramené à respectivement 1 pour 8 et 1 pour 12. Le personnel est qualifié avec des diplômes adaptés à l'animation : BAFD, BPJEPS ou BAFA.

L'accueil de loisirs « Espace Arthuss » dispose de 30 places extra-scolaires. Il est assuré par un responsable diplômé BAFD et une animatrice diplômée BAFA.

Ce service propose des activités aux jeunes de 12 à 17 ans sur le temps périscolaire mais également sur le temps extrascolaire (samedis, petites et grandes vacances).

Pour la période 2019 – 2022, le contrat reprend d'une part les actions des contrats de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} générations. Ainsi, Le multi-accueil Pom' de Renette, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs « La Récréation » et l'accueil de loisirs « Espace Arthuss » sont à nouveau au cœur du dispositif.

Au niveau du financement (voir tableau en annexe 1), il est important de préciser que les actions antérieures à 2007 se voyant appliquer une dégressivité chaque année, il n'y a plus ce type de financement. Les actions nouvelles sont celles concernant le développement du service qui ont été intégrées en 2011.

Le contrat présenté s'inscrit dans la continuité des activités actuelles, avec les services spécifiés ci-dessus.

L'axe de développement nouveau est la prise en compte du rôle de la Directrice générale adjointe comme coordinatrice de ce contrat et future coordinatrice de la nouvelle génération de contrat. En effet, dans la mesure où elle a en charge :

- la réalisation des diagnostics territoriaux dans le cadre du Contrat enfance jeunesse mais également dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques dédiées à l'enfance et à la jeunesse ;
- les échanges avec la CAF sur le secteur enfance-jeunesse ;
- la coordination entre le secteur scolaire et périscolaire ainsi que la coordination entre les services gérés en régie directe et par voie d'affermage.

Ce poste se positionne en tant que coordinatrice du contrat et peut donc bénéficier d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions :

- ADOPTE le Contrat Enfance Jeunesse 2019 – 2022 (4^{ème} génération) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et notamment les conditions financières,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2019 – 2022 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que les avenants à suivre relatifs à ce contrat.

Annexe 4 : Tableau financier récapitulatif du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 « 4^{ème} Génération » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

12. Approbation du protocole d'accord multipartite pour la création d'un pôle médical à Logelbach-Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La commune est propriétaire du bâtiment communal et des terrains cadastrés section 374 n° 107, 141, 142, 145, 146, 149, 150 et 153 d'une surface au sol de 436 m² situés au 3, rue Herzog.

Le projet consiste en la réalisation d'un pôle médical avec la rénovation complète du bâtiment et la création d'une extension d'environ 12 m² de surface-plancher comprenant les espaces techniques (Ascenseur, hall d'entrée, WC, local technique et local poubelle).

La surface totale suite à l'extension serait d'environ 307 m² comprenant :

- L'entre-sol : 100,2 m²
- Le rez-de-chaussée : 106,2 m²
- Le 1^{er} étage : 101,4 m²

6 places de stationnement privées extérieures sont réservées aux praticiens.

Le pôle médical comprend 3 niveaux avec 7 cellules et des espaces annexes qui seront louées par baux professionnels :

- L'entre-sol est composé de 2 cellules, dont la 1^{ère} est libre d'occupation et la 2^{ème} est louée à Madame Audrey NOBIS pour un loyer de 276,24 € TTC (230,20 € HT) hors charges,
- le rez-de-chaussée comprend deux cellules dont la 1^{ère} est libre d'occupation et la 2^{ème} est louée au Docteur Nicolas TISSERAND, médecin généraliste, pour un loyer de 787,70 € TTC (656,40 € HT) hors charges,
- le 1^{er} étage est occupé par trois praticiens :
 - Monsieur Maxime GUISE (cellule 5), Psychothérapeute, pour un loyer de 511,72 € TTC (426,44€ HT) hors charges.
 - Madame Chloé KREMPP (cellule 6), Orthophoniste, pour un loyer de 498,04 € TTC (415,03€ HT) hors charges.
 - Madame Marie DELAHAYE, Infirmière et Madame Sonia PENSIRINI, Infirmières, (cellule 7) pour un loyer de 465,70 € TTC (388,08 € HT) hors charges.

Guy DAESSLE, Didier SCHERRER, Dominique CHERY et Dominique BERGMANN - MULLER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE le protocole d'accord pour la création d'un pôle médical dans le bâtiment communal situé au 3, rue Herzog à Logelbach tel qu'annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent protocole et ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Projet de protocole d'accord pour la création d'un pôle médical à Logelbach

13. Prescription de la révision du règlement local de publicité de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique HEROLD

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » et le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 ont induit une réforme importante de la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

L'article L. 584-14-1 du Code de l'Environnement prévoit que « *le règlement local de publicité est élaboré, révisé et modifié conformément aux procédures d'élaboration, de révision ou de modification des plans locaux d'urbanisme définies au chapitre III titre II du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme* ».

L'article L. 581-4 du Code de l'Environnement donne compétence à « *l'établissement public de coopération communale compétent en matière de plan local d'urbanisme ou, à défaut, (à) la commune pour élaborer un règlement local de publicité qui adapte les dispositions prévues par l'article L. 581-9 du Code de l'Environnement* ».

La Commune de Wintzenheim dispose d'un Règlement Local de Publicité (RLP) élaboré en 2004. Les mêmes textes imposent que les RLP datant d'avant ces lois soient révisés, où que la procédure de révision soit lancée, avant juillet 2020. Si la prescription n'est pas engagée avant cette échéance, la commune concernée sera soumise au Règlement National de Publicité.

Le maintien d'un règlement local permettra une adaptation aux spécificités du territoire communal et à la commune de conserver les compétences en matière de police de la publicité et d'instruction.

Dans le cadre du règlement national en vigueur issu du Code de l'Environnement, celles – ci seraient exercées par le Préfet.

Conformément à l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, l'objectif de ce règlement local de publicité est bien de préserver et d'améliorer le cadre de vie et la qualité des paysages de la commune en réglementant les implantations de dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, mais aussi de favoriser leur harmonie et leur cohérence.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de s'engager dans cette démarche et d'élaborer son règlement local de publicité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de prescrire l'élaboration de son règlement local de publicité,
- DECIDE fixer les modalités de la concertation, conformément aux articles L. 103-3 et L. 103-4 du Code de l'Urbanisme, de la façon suivante :
 - Mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un registre permettant de formuler les observations et propositions tout au long de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité,
 - Mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un site internet permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure,
 - Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques.
- CHARGE le Maire de la conduite de la procédure,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, aux personnes publiques associées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

14. Cession des parcelles 583/66 et 584/66 section 27 situées rue des champs à Wintzenheim - Logelbach

Rapporteur : Denis ARNDT

La nouvelle déchetterie située dans la zone Europe à Logelbach a ouvert ses portes en septembre dernier. Ainsi, le terrain qui était jusqu'à maintenant loué par Colmar Agglomération pour l'occupation de l'ancienne déchetterie se trouve libre de tout usage.

Monsieur Huseyin TURAN s'est porté acquéreur afin de pouvoir déplacer son garage actuellement située proche d'habitations, ce qui ne favorise pas la cohabitation entre son activité parfois bruyante et les résidences.

Ainsi, les parcelles 584/66 de 2692 m² et 583/66 de 432 m² section 27 seraient vendues au prix de 203 060 €, soit 65 € du m² (pour une surface totale de 3124 m²), ce prix étant pratiqué par Colmar Agglomération pour les zones d'activités aménagées.

Vu l'avis des Domaines en date du 12 décembre 2019 approuvant le prix de 65 € par m²,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CEDE les parcelles n°583/66 et 584/66 section 27 d'une contenance respective de 432 m² et 2692m² soit 3124 m² au total à Monsieur Huseyin TURAN ou à toute société qui se substituerait à lui, au prix de 203 060 €, la réalisation des documents de cession dont l'acte notarié et les formalités de déclaration nécessaires étant assurés et pris en charge par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Plan des parcelles 583/66 et 584/66 – section 27 situées rue des champs à Wintzenheim-Logelbach

15. Annulation de l'engagement n°20804 du 25 juin 1997 concernant les parcelles 621, 622, 624 et 625 section 34

Rapporteur : Denis ARNDT

Le 24 novembre 1995, Le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain sise rue Feldkirch, dans le cadre du droit de préemption communal dans la perspective de créer une liaison avec le chemin rural du Kleb.

Lors du conseil municipal du 25 avril 1997, un échange foncier a été adopté concernant une parcelle appartenant aux consorts Gilg-Butterlin-Pfleger. Cet échange permettant la desserte d'un lotissement à créer.

Le 25 juin 1997, l'engagement n° 20.804 a été signé par les époux GILG devant Maître Jean-Marie WILHELM, notaire à Colmar, afin de créer une aire de retournement prévue dans un programme de travaux. Cependant, cet engagement précisait que " *tant que la liaison sur le chemin rural dit "Kleb" ne sera pas réalisée, les propriétaires des parcelles T/70 - Q/60 - P:69 - et S/70; laisseront ces parcelles à la disposition de la commune de Wintzenheim au titre de l'aire de retournement prévue dans le programme de travaux à réaliser par les époux Gilg.*".

Dans ce contexte, un remembrement amiable n° 20.808 a été signé le 26 juin 1997 devant Maître Jean-Marie WILHELM, notaire à Colmar entre la commune et les consorts Gilg-Butterlin-Pfleger / Adam.

Aujourd'hui, ces 4 parcelles portent les numéros 621, 622, 624 et 625 de la section 34 et sont matérialisées comme une amorce d'aire de retournement.

Or, au regard du PLU en vigueur, la liaison entre la rue Feldkirch et le chemin rural "Kleb" ne verra pas le jour, la partie arrière de la rue du Muscat ayant été versée en zone agricole.

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de maintenir cet engagement,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'annulation de l'engagement n° 20.804 du 25 juin 1997,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Plan des parcelles 621, 622, 624 et 625 section 34

16. Cession du fourgon pompe du service incendie au Syndicat Intercommunal des Sapeurs – Pompiers de Landser, Schlierbach et de Dietwiller

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales Monsieur le Maire, est autorisé par délibérations des 17 juillet 2014 et du 30 janvier 2015 à procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La commune entend vendre le véhicule « Fourgon pompe tonne léger » acquis en décembre 2004 pour la somme de 116 643 €. Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins du corps des sapeurs-pompiers.

Cette vente est rendue possible par la réception début décembre 2019 d'un nouveau « Fourgon pompe tonne léger » présentant toutes les caractéristiques nécessaires aux missions du corps des sapeurs-pompiers de Wintzenheim. Le Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Landser, Schlierbach et de Dietwiller se propose de l'acquérir au prix de 47 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la vente en l'état du « Fourgon pompe tonne léger » acheté en 2004,
- AUTORISE Monsieur le maire à conclure la vente de ce fourgon avec le Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Landser, Schlierbach et de Dietwiller au prix de 47 000 €,
- PRECISE que la recette sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. Informations

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

M. RIETSCH Gilbert : remplacement de la véranda existante, 10 rue des Vignerons

BATIGE – M. BENNATAN Michael : division foncière, rue Feldkich

SAS BOULANGERIES BG – Mme BONNAUD Chrystel : pose de bardage métallique – pose de menuiserie métallique – pose d'enseigne, 33 rue Herzog – LOGELBACH

M. PAPIER Jean : construction d'une pergola, installation d'un garde-corps, 6 rue Saint-Laurent

M. DUSSEL Patrice : remplacement des volets battants par des volets roulants et remplacement de la porte de garage, 12 rue des Prés – LOGELBACH

M. BOSSART Jérôme : pose d'une clôture, 10 chemin du Dichelgraben

M. VIRY Patrick : pose d'une clôture, 12 chemin du Dichelgraben

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

DECEMBRE 2019		
23	15h	Le Néo Noël – Concert électro pour jeune public – Frangins LINDECKER – auditorium de l'Arthuss
JANVIER 2020		
05	17h	Concert de la Chorale Laurentia – église de Logelbach
08	20h	Concert Jazz Legacy R. Kienlen – auditorium de l'Arthuss
11, 18 et 25 19 et 26	20h15 14h30	Représentations du théâtre alsacien de la Chorale Laurentia – salle Laurentia
12		Fête des Aînés – gymnase Tomi Ungerer
23	18h	Vœux du Maire au personnel et aux élus – auditorium de l'Arthuss
FEVRIER 2020		
02	16h	Cérémonie patriotique au monument aux morts de Wintzenheim Suivie du vin d'honneur au gymnase scolaire
05	20h	Concert Diven Reinhardt – auditorium de l'Arthuss
08 et 09		Salon du Mieux Vivre – Bien Etre « Femme – Homme, Simplement » de AMV Europe 68, M. René Thierry SONTAG – halle des fêtes
11	16h à 19h30	Don de sang -salle Laurentia
19	15h	Claire Iselin et Emmanuel Licari, ciné-concert « Cartoon Duo » pour jeune public – auditorium de l'Arthuss
22 et 23		Brocante – halle des fêtes
22 et 29 23	20h 15h30	Représentation théâtrale des Copains d'Abord « L'Auberge du Caramel » - salle Laurentia
23	17h30	Récital de piano de Mme Danièle MARIENNEAU – auditorium de l'Arthuss
29 et 1 ^{er} /02		Salon de la Voyance et du Bien Etre « Paranormal City » de AMV Europe 68, M. René Thierry SONTAG – halle des fêtes

MARS 2020		
01	15h30	Représentation théâtrale des Copains d'Abord « L'Auberge du Caramel » - salle Laurentia
04	20h	Concert Guitarmaniacs et Bessie Gordon – auditorium de l'Arthuss
07 et 08		Bourse aux vêtements de l'Ecole Dame Blanche – halle des fêtes
28 et 29	10h à 18h 9h à 18h	Exposition Libre et sauvage – halle des fêtes
29	11h	Concert adultes de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss

- **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
CHANZY PARD	LOT 3 REPRISES DE COUVERTURE RESTAURATION CHAPELLE HERZOG	20888,71	14/11/2019
MSR	LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	5000	18/11/2019
TP AKSU	LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	5000	18/11/2019
EUROVIA AL	LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	40711,4	18/11/2019
BERNAY GEO	HON ETABLISSEMENT PV ARPENTAGE ZA EUROPE LOGELBACH	1776	19/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU 30 RUE CLEMENCEAU	27,62	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS CROIX BLANCHE	13,55	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE ARROSAGE	1,26	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE	68,58	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU MAIRIE WINTZENHEIM	747,48	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU CIMETIERE WINTZENHEIM	296,66	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU POLE MEDICAL WINTZENHEIM	245,82	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU 19 RUE CLEMENCEAU	192,13	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU SQUARE ANCIENNES ECOLES	12,92	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU BODEN	80,5	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU 32 RUE CLEMENCEAU	127,5	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU SALLE LAURENTIA	198,03	20/11/2019
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU PERISCOLAIRE 11 RUE DE LA VALLEE	4,29	20/11/2019
WINTZEDIS	CAFE + FILTRES - REUNIONS MAIRIE	24,76	20/11/2019
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	539,94	20/11/2019
ELECTIS BURKL	LED ECOLE PRIMAIRE LOG	236,88	20/11/2019
CHAMPION	FOURN SAC FILTRE DISQUE DIVERS BATIMENTS ET SERRE CABLE ECOLE MAT	199,18	20/11/2019
WINTZEDIS	DIVERSES FOURNITURES ATELIERS	16,09	20/11/2019
SIGMA KALO	MANCHONS ETC DIVERS BATIMENTS	18,23	20/11/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
SANISITT	SIPHON LAVABO ETC ATELIERS	24,98	20/11/2019
SANISITT	COUDE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	33,83	20/11/2019
HEINTZ HEN	CLES PLATES	30,79	20/11/2019
TOPCOLOR	LETTRAGE ADHESIF POLE SPORTIF WINTZENHEIM	107,46	20/11/2019
HORMALYS	GAZON ESPACES VERTS	298,42	20/11/2019
MICHEL ETS	FOURNITURES CABLE ET BOUGIE ETC POUR ESPACES VERTS	187,16	20/11/2019
SIGNATURE	SUPPORTS TUBE ROND EN GALVA VOIRIE	454,86	20/11/2019
WINTZEDIS	BOUTEILLES DE GAZ ESPACES VERTS	247,2	20/11/2019
ACIPA	SOURIS SANS FIL	79,15	20/11/2019
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	20/11/2019
OFFICE DEPOT	COMPLEMENT FOURNITURES DE BUREAU	40,19	20/11/2019
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VERTS EN VRAC	115,08	20/11/2019
AIR LIQ 01	LOCATION BTE GAZ POMPIERS	17,06	20/11/2019
ROSE ET FILS	DEPANNAGE CHAUDIERE PERISCOLAIRE 11 RUE DE LA VALLEE	259,36	20/11/2019
GRAVIERE D	BETON BITUMEUX SOUPLE POUR VOIRIE	577,99	20/11/2019
TP SERVICE	BALAIS EG VEHICULE DACIA SANDERA	54,36	20/11/2019
TP SERVICE	REPARATION CHARIOT ELEVATEUR MANITOU	561,85	20/11/2019
PGE	DEPANNAGE RESEAU ECOLES WINTZ	432	20/11/2019
MISTRAL-01	REMPLACEMENT DISQUE DUR DEFECTUEUX DANS LE NAS MAIRIE	190,8	20/11/2019
SDAI	INTERVENTION NETTOYAGE DES POSTES ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS	648	20/11/2019
VERONIQUEFLEUR	GERBE OBSESQUES ET ARRANGEMENT NAISSANCE	145	20/11/2019
JOSMEYER	VINS	24,3	20/11/2019
VILLE COLMAR RE	REPAS CONCERT LADISLAVA	48	20/11/2019
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	48	20/11/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TELEPHONE STANDARD ET ARTHUSS	751,25	20/11/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL ECOLES+SALLES+ATELIERS +ARTHUSS+ POLES +APP	591,53	20/11/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD INTERNET ET FAX MAIRIES ET POMPIERS	316,48	20/11/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET POLE SPORTIF	96	20/11/2019
ORANGE FRANCE	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	25,2	20/11/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TELEPHONES PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	352,61	20/11/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TELEPHONE PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	456,71	20/11/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	48	20/11/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	42	20/11/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	53	20/11/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED	138	20/11/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	42	20/11/2019
EARQAA PROD	HONORAIRES CONCERT LADISLAVA	1000	20/11/2019
CPE ENERGIES	FIOUL DOMESTIQUE - CHALET APP	1203,42	20/11/2019
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1733,4	20/11/2019
GEDIMAT	MORTIER ETC VIOIRIE	1116,49	20/11/2019
TP SERVICE	REMPLACEMENT DE LA PORTE LATERALE RENAULT MASTER	2095,9	20/11/2019
EUPL	PREPARATION ET PASSAGE AU CT CAMION MAN	1636,48	20/11/2019
MISTRAL-01	MAINTENANCE CONTRAT INFORMATIQUE FORMULE AVANTAGE	4068	20/11/2019
SIGNATURE	PANNEAUX RUES	985,28	20/11/2019
BOULANGER MAG	LAVE LINGE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	349	20/11/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
ROSE ET FILS	SYSTEME VORTEX ANTI CALCAIRE SYSTEME EAU FROIDE GROUPE SCOLAIRE	10836	20/11/2019
ABRY ARNOLD	TAPIS POLE SPORTIF	1228,97	20/11/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	795,14	20/11/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE POLE SPORTIF	672,46	20/11/2019
SOVEC	DGD LOT 10 ELECTRICITE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	10271,33	21/11/2019
MENUISERIES BIL	DGD LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE LOG	6834,79	22/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU PRESBYTERE WINTZENHEIM	574,11	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU DEPOT POMPIERS	51,1	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU POLE SPORTIF	644,64	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ESPACE VERT RUE RENE SCHMITT WINTZ	21,93	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU FONTAINE MIROIR PLACE DES FETES WINTZ	12,92	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ECOLE MATERNELLE WINTZ	551,39	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ATELIER COMMUNAL	250,9	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU SQUARE RUE DES 3 EPIS WINTZ	289,24	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU HALLE DES FETES	124,58	27/11/2019
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU 111 RUE CLEMENCEAU	153,96	27/11/2019
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS RUE DE TURCKHEIM	141,21	27/11/2019
BERNER	FOURNITURE PETIT MATERIEL VIS	298,72	27/11/2019
SIGMA KALO	PEINTURE CLUB HOUSE	146,7	27/11/2019
SANISITT	ROBINET ETC DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	216,14	27/11/2019
FOUSSIER	SERRURE ECOLE PRIMAIRE LOG	10,24	27/11/2019
FOUSSIER	PIEDS PLASTIQUES ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	102,82	27/11/2019
FOUSSIER	CLE POUR DIVERS BATIMENTS	56,3	27/11/2019
FOUSSIER	FOURNITURE CUTTER ATELIERS	8,64	27/11/2019
FOUSSIER	FOURNITURE POIGNEES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	15,42	27/11/2019
FOUSSIER	FOURNITURE POIGNEES METAL POUR BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	64,03	27/11/2019
FOUSSIER	CLEFS HALLE DES FETES	9,86	27/11/2019
FOUSSIER	ARRET MECANIQUE CANTINE SCOLAIRE	69,73	27/11/2019
FOUSSIER	FOURNITURE PROFIL DE SOCLE BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	12,38	27/11/2019
FOUSSIER	EPONGES ECOLE PRIMAIRE LOG	6	27/11/2019
FOUSSIER	FOURNITURE VIS ETC DIVERS BATIMENTS	98,08	27/11/2019
FOUSSIER	CONSOLE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	8,04	27/11/2019
SAGOS	PEINTURE MAISONNETTES DE NOEL	401,4	27/11/2019
WUNSCHEL G	GRILLAGE SIMPLE JARDINS FAMILIAUX	137,18	27/11/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	92,65	27/11/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	85,99	27/11/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	70,79	27/11/2019
EDELIO ED	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	393	27/11/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	309,73	27/11/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	54,82	27/11/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	73,75	27/11/2019
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION TERRAIN D'HONNEUR 2019	482,16	27/11/2019
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION TERRAIN ANNEXE 2019	206,64	27/11/2019
LEONHART RECYC	DEBLAIS TERREUX	322,51	27/11/2019
ACC	BATTERIE ETC ASPIRATEUR A FEUILLES	74,71	27/11/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
DOCAPOST FAST	DEBLOCAGE CARTE A PUCE MONSIEUR LE MAIRE	36	27/11/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR ETAT CIVIL SERV TECH ET MAIRIE LOG	710,69	27/11/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR EC PRIMAIRE LOG	18,62	27/11/2019
DUBERNARD	FORMATION INCENDIE 2019 POLE SPORTIF	913,24	27/11/2019
ROYER 68	TRANSPORT EN BUS STADE DE LA MEINAU A STRASBOURG	465	27/11/2019
JECKERT B	KOUGELHOFS CEREMONIE DU 111119	108,54	27/11/2019
ORANGE	ABONNEMENT WIFI MAIRIE SALLE DU CONSEIL	48,23	27/11/2019
MUSIQUES ET SPE	HONORAIRES CONCERT DU 021019 HALBEISEN	1688	27/11/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ARTHUSS	2137,3	27/11/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOL WINTZ	1576,12	27/11/2019
OESTERLE MOBIL	FOURNITURE BAC BETON ABEC MOTIFS BOIS DIMENSION	2235,6	27/11/2019
PONTIGGIA	REFECTION CHEMIN EHRSCHLECHT	8225,65	27/11/2019
CASAL	MATERIEL SPORTIF ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	931,33	27/11/2019
MANUTAN	MOBILIER ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	3925,77	27/11/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE MATERNELLE LOG	149,7	27/11/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	69,65	27/11/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ETANG APP	134,06	27/11/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE GENS DU VOYAGE + POLE MEDICA + MAIRIE	1816,12	27/11/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBLIQUE	11762,24	27/11/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE LAURENTIA+ HALLE DES FETES ET UNGERER	1609,89	27/11/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE PRIMAIRE WINT ET LOG	2063,77	27/11/2019
ECOSCOPI	DGD REVISION PLU 2017	9139,2	27/11/2019
HUG METALLERIE	LOT 4 SERRURERIE METALLERIE REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	13583,06	29/11/2019
HUG METALLERIE	LOT 4 SERRURERIE METALLERIE REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	711,53	29/11/2019
PONTIGGIA	LOT 3 FOURNITURE ET POSE DE JEUX ET AGRES SPORTIFS PARC HERZOG	21281,25	29/11/2019
BEREST RHIN RHO	MISSION MO RESTRUCTURATION RUE JOFFRE SECTEUR ABBE STUPFEL	731,98	29/11/2019
BUTTERLIN PEINT	DGD LOT 15 PEINTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	9323,41	02/12/2019
BUTTERLIN PEINT	DGD LOT 15 PEINTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	474,23	02/12/2019
SPRE	HON SONORISATION DE RUE DU 2911AU 011219 MARCHE DE NOEL	56,73	04/12/2019
SACEM	HON CONCERT DU 1511 ET DU 291119	106,63	04/12/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ANCIEN CIMETIERE LOG	17,34	04/12/2019
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU MAIRIE ANNEXE LOG	24,66	04/12/2019
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU 09 RUE HERZOG	159,82	04/12/2019
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU WC PUBLIC LOGELBACH	33,47	04/12/2019
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU PRESBYTERE LOG	21,72	04/12/2019
ENERGYS BATTERI	MONOBLOC	51,6	04/12/2019
GALVA HILD	INSERT PANNEAU DE VOTE	180	04/12/2019
EGELE MUS	PARTITIONS CONCERT CLAIR DE NOEL	392,4	04/12/2019
BERGER MACHINE	BATTERIE POUR TAILLE HAIES PELLENC ESPACES VERTS	40,49	04/12/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	418,86	04/12/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	102,63	04/12/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	166,8	04/12/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	139,18	04/12/2019
LDE ARTEMIS	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	47,59	04/12/2019
COLMAR EAU	DEPOSE COMPTEUR EAU 7 RUE CLEMENCEAU WINTZ	53,36	04/12/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER PLATEAU	101,76	04/12/2019
PUBLIMARK	REPIQUAGE DATE SUR BACHE	498	04/12/2019
LEITZ SARL	AFFUTAGE LAME SCIE A RUBAN	28,08	04/12/2019
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS	364,99	04/12/2019
ALSACE LE	INSERTION GUIDE NOEL	528	04/12/2019
FREPPEL EDAC	INVITATION CLAIR DE NOEL	199,2	04/12/2019
FREPPEL EDAC	FLYERS VACANCES DE NOEL EAA INVITATIONS STE BARBE POMPIERS AFFICHES CLAIR DE NOEL ET MARCHE DE NOEL	520,8	04/12/2019
ROSETTE FL	FLEURS DECO MARCHE AU MIEL	250	04/12/2019
ROSETTE FL	GERBES POUR CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019	200	04/12/2019
AVICULTURE	REPAS BENEVOLES FETE DU MIEL	275	04/12/2019
CAVES	EAU STOCK CAVE	427,14	04/12/2019
PONTIGGIA	AMENAGT PARKING CLUB HOUSE TERRAIN FOOTBALL	15685,31	04/12/2019
BATIBOIS	FOURNITURE DE RONDINS- PIQUETS CHEMIN VITICOLE WARTSTEIN-WEG	3761,3	04/12/2019
REAKTIV ASPHALT	ENROBE DE REPARATION A FROID VOIRIE	1539,48	04/12/2019
CAP VERT	ENTRETIEN ANNUEL 2019 - DU PARC DU BODEN	4405,58	04/12/2019
SOVEC	REMPLACEMENT DIFFUSEURS SONORES CABLAGE EC MAT LOG	1060,68	04/12/2019
SAGELEC	INTERVENTION SANITAIRES TOILETTES PUBLIQUES SALLE CONSEIL	1105,54	04/12/2019
CAP VERTS	ENTRETIEN ANNUEL 2019 - LIGIBEL	9784,15	04/12/2019
REGIE MUNI	SECTIONNEMENT BRANCHEMENT GAZ - 7 RUE CLEMENCEAU	1560,42	04/12/2019
ATELIER QUILLET	RENOVATION ARCHIVES 2019	6867,72	04/12/2019
CHUBB	MAINTENANCE SYSTEME DETECTION INCENDIE ARTHUSS	2369,28	04/12/2019
REGIE MUNI	PRESTATION ENTRETIEN INSTALLATIONS LUMINEUSES	3570	04/12/2019
FREPPEL EDAC	GAZETTE DU LEVRIER	2702,7	04/12/2019
SIGNATURE	ACQUISITION ET POSE DE 2 COUSSINS BERLINOIS RUE DU HETRE	3365,86	04/12/2019
UGAP	ACQUISITION CAMION POMPIER FPTL GIMAEX	199701,29	04/12/2019
GARAGE DU STAD	ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE ZOE SERVICE TECHNIQUE	21901,76	04/12/2019
ACM MARQUES	DGD LOT 17 ISOLATION EXTERIEURE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE LOG	1211,37	04/12/2019
ACM MARQUES	DGD LOT 17 ISOLATION EXTERIEURE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE LOG	63,08	04/12/2019
FREGONESE	DGD LOT 16 ECHAFAUDAGE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	316,7	04/12/2019
OLRY CLOISON	DGD LOT 08 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE SPORTIF	5742,85	04/12/2019
ALPHA RENO	DGD LOT 6 ISOLATION OUATE DE CELLULOSE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE	1721,01	10/12/2019
ALPHA RENO	DGD LOT 6 ISOLATION OUATE DE CELLULOSE RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE	87,8	10/12/2019
GAIAL	DESAMIANTEGE AVANT DEMOLITION DU 07 RUE CLEMENCEAU	7743,6	10/12/2019
9 DE CHOEUR	HONORAIRES CONCERT DU 011219 CLAIR DE NOEL	200	11/12/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU GROUPE SCOLAIRE LOG	774,71	11/12/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU SALLE UNGERER	339,06	11/12/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS RUE DE LA CHAPELLE LOG	832,68	11/12/2019
COLMAR EAU	EAU ESPACES VERTS ROND POINT LIGIBELL	88,75	11/12/2019
ADELYA	GANTS VINYL	82,72	11/12/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	380,82	11/12/2019
MIRCO	VITRAGE ARME CHAPELLE HERZOG	21,06	11/12/2019
WINTZEDIS	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	60,38	11/12/2019
GEDIMAT	SOTEX ROULEAU ETC MAISONNETTE DE NOEL	78,16	11/12/2019
TRIPONNEZ Jean	CORBEILLES EN OSIER DIVERS MANIFESTATIONS COMMUNALES	200	11/12/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
HOLCIM BETONS	GRANULATS MARCHE DE NOEL	48,73	11/12/2019
MANUTAN	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	657,64	11/12/2019
COLMAR EAU	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	134,4	11/12/2019
COMAFRANC	BALLAST 70 W ENT ECL PUBLIC	582,48	11/12/2019
ALSACE MECANIQ	FRANCHISE SUITE SINISTRE REPARATION NACELLE	300	11/12/2019
CHANTONS FRAN	HONORAIRE SPECTACLE JEUNE PUBLIC POUR LE MARCHE DE NOEL	550	11/12/2019
ALSACE MIC	INTERVENTION SUR SITE ECOLE PRIMAIRE LOG	112,2	11/12/2019
CASA GINA	PLATEAUX CHARCUTERIE ETC REUNIONS	99,35	11/12/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET ET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	96	11/12/2019
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER NOV 19	660	11/12/2019
JPG	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	1241,14	11/12/2019
REGIE MUNI	DEPLACEMENT COFFRET GAZ 8 RUE SCHWENDI	2720,83	11/12/2019
NEOPOST	MAINTENANCE MACHINE A AFFRANCHIR	1298,4	11/12/2019
BATIBOIS	ACQUISITION PORTE ALU PÔLE SPORTIF	591,29	11/12/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE STADE ST GILLES	608,47	11/12/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE HANGAR POMPIERS	884,86	11/12/2019
DISCHGANG	DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE	6894,68	20/11/2019
NOLL CONCEPT	MISSION MAITRISE OEUVRE POLE MEDICAL WINTZENHEIM	21841,24	19/11/2019
FRITSCH	DGD LOT 15 CHARPENTE BOIS POLE MEDICAL WINTZENHEIM	2956,32	29/11/2019
FRITSCH	DGD LOT 15 CHARPENTE BOIS POLE MEDICAL WINTZENHEIM	155,59	29/11/2019
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM	2382,79	29/11/2019
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM	125,41	29/11/2019
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM	875,71	29/11/2019
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM	46,09	29/11/2019
STIHLE FRERES	DGD LOT 03 CHAUFFAGE SANITAIRE POLE MEDICAL WINTZENHEIM	3822,61	04/12/2019
TP ET TRANSPORT	DGD LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM	5884,73	04/12/2019
TP ET TRANSPORT	DGD LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZENHEIM	130,68	04/12/2019
BUREAU VE	DGD MISSION COORDINATION SECURITE SANTE POLE MEDICAL WINTZ	540	10/12/2019
GAIAL	ACPTÉ 01 LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE POLE MEDICAL LOGELBACH	5297	19/11/2019
GAIAL	ACPTÉ 02 LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE POLE MEDICAL LOGELBACH	19227,6	19/11/2019
GAIAL	ACPTÉ 03 LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE POLE MEDICAL LOGELBACH	23770,4	19/11/2019
NOLL CONCEPT	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE POLE MEDICAL LOGELBACH	13498,88	19/11/2019
BERNAY GEOMET	HONORAIRES ARPENTAGE POLE MEDICAL LOGELBACH	1310	19/11/2019
SOCOTEC	MISSION CONTROLE TECHNIQUE POLE MEDICAL DE LOGELBACH	157	19/11/2019
REGIE MUNI	SECTIONNEMENT BRANCHEMENT GAZ POLE MEDICAL LOGELBACH	2032,54	29/11/2019
SOCOTEC	MISSION CONTROLE TECHNIQUE 2EME ECHEANCE POLE MEDICAL DE LOG	422	09/12/2019

Locations de salles

SALLE LAURENTIA

07/12/2019 : Concert de l'école de musique pour Clair de Noël - location gratuite

10/12/2019 : Spectacle de Noël Ecole Dame Blanche - location gratuite

14/12/2019 : Fiançailles - location pour un montant de 395 euros

21/12/2019 : Fiançailles location pour un montant de 395 euros

SALLE UNGERER

02/12/2019 : Don de sang - location gratuite

07/12/2019 Anniversaire - location pour un montant de 300 euros

20/12/2019 Anniversaire - location pour un montant de 300 euros

HALLE DES FETES

08/12/2019 - Bourse aux vêtements et puériculture de l'Ecole Dame Blanche - location gratuite

CLUB HOUSE ST GILLES

21/12/2019 : Fête de famille location pour un montant de 180 euros

Création des régies comptables : aucune décision

Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Logelbach :

19 novembre 2019 : Renouvellement de la concession section C Tombe 24 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

19 novembre 2019 : Renouvellement de la concession section W Tombe 48 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320 €.

Nouveau cimetière de Wintzenheim :

21 novembre 2019 : Achat de la concession section I Tombe 15 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

Columbarium de Wintzenheim :

05 décembre 2019 : Achat de la concession Bloc B - Case 27 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision

Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : aucune décision

Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

Achat des biens immobiliers MAURER – Honoraires de Maître BURDLOFF – 2818,99 €

Reprises d'alignement : aucune décision

Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision.

Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision

Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision

Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

Fait à Wintzenheim, le 23 décembre 2019,



Le Maire,
Serge NICOLE